

CERTIFICAT DE GARANTIE CONTRACTUELLE

DURÉE DE LA GARANTIE JANOME :

*** PARTIE MÉCANIQUE : 5 ANS***

*** PARTIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE : 2 ANS***

- ◆ La SARL "CHEVILLON FRÉDÉRIC" vous offre 2 et 5 ans* de garantie sur votre machine à coudre/surjeteuse JANOME à compter du jour de sa mise en service contre toute défectuosité provenant d'un vice de matière ou de fabrication d'usine, utilisée dans un cadre domestique normal et dans le respect des instructions d'utilisation et d'entretien contenues dans la notice fournies avec la machine.
- ◆ La main d'œuvre ne sera pas facturée pendant les 5 années qui suivront la mise en service de la machine dans les cas d'application de la garantie.
- ◆ Pour l'application de cette garantie, la machine devra être obligatoirement retournée au sein de notre société accompagnée du présent document.
- ◆ L'envoi, l'aller et le retour se feront aux frais et risques de l'acquéreur ainsi que tous déplacements d'un mécanicien à domicile. Les révisions et entretiens ne sont pas compris dans la garantie.
- ◆ La garantie ne comprend pas les courroies de moteur ou de transmission mécanique, les ampoules, les pièces cassées ou tordues par l'utilisateur lors d'une mauvaise manipulation ainsi que les pièces d'usure courante (plaque aiguille, bloc crochet et coursière, griffes, pignons, pied de biche, couteaux, boucleurs, aiguilles, etc...) les chutes ou les chocs subis par la machine (carters plastiques ou parties métalliques, valise, rhéostat,...).
- ◆ La garantie s'éteint si la machine est traitée ou utilisée de façon inappropriée (usage de type industriel ou semi professionnel), en cas de défaut d'entretien (dépoussiérage, graissage, mauvaise huile, dégât des eaux, ...), si des personnes non autorisées par nos soins ont apporté des changements ou l'ont réparée, en cas de mauvais fonctionnement de la machine (problème de points, coupe-fil, ...) consécutif au téléchargement de motifs ou de mise à jour sur des sites autres que celui de la marque JANOME et/ou l'emploi de logiciels non vendus par la marque et/ou piratés.
- ◆ La garantie s'éteint si la machine a subi des dommages causé par un courant ou un voltage autre que celui stipulé sur la plaque du produit ou conditions électriques anormales (telles que orages, foudre,...) et/ou cas de force majeure.

DATE D'ACHAT :

MARQUE ET MODÈLE :

N° DE SÉRIE :



Siège social : 9 rue Paul Barilliet - 94360 BRY S/MARNE